

Centre d'épreuves écrites :N°.....
(inscrit sur la convocation)

Nom de famille :
(Nom de naissance)

Nom d'usage :

Prénoms :
(Soulignez le prénom usuel)

IRA de Formation :

IRA DE FORMATION :

**CONCOURS EXTERNE D'ACCES AUX
INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION
SESSION 2017**

Épreuve écrite : mardi 20 février 2018
*Série de six questions appelant une réponse courte, portant sur
des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des
questions sociales, des finances publiques et de l'économie.*
Durée : 4 heures – coefficient : 4

17-DEC4-04878

AVERTISSEMENT

→Questions à réponse courte :

La question de droit public est notée sur vingt (20) points, les autres questions sur dix (10) points.

La réponse ne doit pas dépasser la place disponible (20 lignes).

Le barème de l'épreuve est le suivant :

Droit public : 1 question à réponse courte à 20 points	20 points
Questions européennes 1 question à réponse courte à 10 points	10 points
Gestion des ressources humaines 1 question à réponse courte à 10 points	10 points
Questions sociales 1 question à réponse courte à 10 points	10 points
Finances publiques 1 question à réponse courte à 10 points	10 points
Économie 1 question à réponse courte à 10 points	10 points
TOTAL	70 points

→N.B. – Avant de commencer à composer, vérifiez que le questionnaire qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, mal reproduite...).

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie. Ne rien inscrire dans les parties grisées.

